

ACTION 56 METTRE EN PLACE UN PLAN DE DEPLACEMENTS D'ADMINISTRATION

Type d'action

- > Action sous compétences Bourges Plus
- > Action partenariale
- > Action pédagogique

Financements envisagés

- > Fonds propres Bourges Plus

CONTEXTE LOCAL

Avec 257 agents répartis sur plusieurs sites, Bourges Plus est confrontée aux problématiques de transports ; ceux-ci étant générateurs de gaz à effet de serre. Consciente de son devoir d'exemplarité en la matière, et dans le cadre de son Système de Management Intégré, l'Agglomération a déjà entamé des réflexions sur le sujet.

Au-delà de l'achat de véhicules économes en carburants pour les déplacements professionnels, un travail d'identification des pratiques de déplacements domicile-travail des agents a été effectué en 2009.

Il est alors ressorti qu'environ 68% des agents ayant répondu étaient prêts à se rendre sur leur lieu de travail par un moyen de déplacement alternatif à la voiture individuelle, la prise de conscience environnementale étant la première raison citée (52,9%), devant l'intérêt économique (27,1%).

Ces résultats montrent une attente en la matière. Pour autant, peu d'actions ont été initiées, principalement à cause du faible nombre d'agents qui ne permet pas de développer des moyens alternatifs (covoiturage).

Si Bourges Plus était à l'époque seule dans cette réflexion, le contexte a évolué. D'autres administrations engagent cette réflexion (Direction Départementale des Territoires...).

Dans ce contexte, engager une réflexion sur l'établissement d'un Plan de Déplacements regroupant les besoins de plusieurs administrations permettrait d'avoir un nombre d'agents conséquent pour développer de réelles alternatives (covoiturage, pédibus, vélibus...).

Résultat attendu

- > Mettre en place un plan de déplacements si possible inter-administrations ;
- > Réduire l'impact global des déplacements des agents ;
- > Réduire les dépenses de déplacements à la charge des agents et de la collectivité ;
- > Faciliter l'usage de modes de transports alternatifs à l'usage de la voiture individuelle.

DESCRIPTIF

- Eventuellement, actualiser le diagnostic effectué en 2009 ;
- Elaborer un plan de communication et de concertation avec les partenaires intéressés pour engager une démarche commune ;
- Elaborer un programme d'actions ;
- Le mettre en œuvre et organiser le suivi.

PILOTE

A déterminer si engagement vers un Plan de Déplacements Inter-Administrations.

PARTENAIRES

Ville de Bourges, DDT,...

●
**Calendrier
prévisionnel**

A définir selon l'ambition partenariale du Plan.

BUDGET PRÉVISIONNEL

Non défini.

Finalités du cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable concernées par l'action	
✓	La lutte contre le changement climatique
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
✓	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
✓	L'épanouissement de tous les êtres humains
✓	Une dynamique de développement suivant des modes de productions et de consommations responsables